

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux en date du 30 janvier 2025.

La séance a été ouverte à 20h00 par René HOELT, le Maire.

Membres présents : Mme et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum (10) était atteint pour tenir la séance.

Membres absents excusés : Mmes et M. Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.

Membre absent ayant donné procuration :

- Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CHALON

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 7 janvier 2025
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Comptendu d'information au 04.02.2025
4. Création d'un emploi d'agent administratif contractuel
5. Demandes de subvention

Divers

Délibération n° COMM20250201

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 7 janvier 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **approuve** le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2025.

Délibération n° COMM20250202

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **décide** de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-Michel CHALON pour remplir cette fonction.

Délibération n° COMM20250203

Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 04/02/2025

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

✓ **DEVIS :**

Fournisseur	Objet	Montants
CIP	Ajout de 4 pages au bulletin annuel	568,00 € HT
ARMBRUSTER	Achat de terreau	1 093,00 € HT
HOULLÉ	Fourniture d'une pompe de relevage concernant l'installation du dentiste	563,03 € HT
OPERIS	Avenant au contrat concernant la licence d'un progiciel (instruction des dossiers d'urbanisme)	130,00 € HT
DISTEL	Location d'un camion nacelle	311,00 € HT
OMNICYAN	2 forfaits pour téléphones mobiles	29,80 €/mois HT
AMS	Fourniture et installation de lampes pour vidéoprojecteur à l'école et maintenance des équipements	778,00 € HT
VOEGEL	Elagage de 34 platanes au niveau de la place des Fêtes	8 980,00 € HT
SARL LEDERMANN	Taille des cyprès du terrain de foot	680,00 € HT
AMF	Assurance pour la couverture de la responsabilité pécuniaire des gestionnaires publics	518,45 €/an TTC

✓ **INDEMNISATION DE SINISTRE :**

- remboursement GROUPAMA suite à un dégât des eaux à l'Espace Loisirs d'un montant de 1 956,58 €.

Délibération n° COMM20250204

Création d'un emploi d'agent administratif contractuel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi d'agent administratif, à temps complet (35 heures hebdomadaires), en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à effectuer des missions d'accueil du public, suivre des dossiers administratifs et réaliser des travaux bureautiques.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération de l'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

- Autorise le Maire à signer le contrat d'engagement.

Les crédits seront prévus au B.P. 2025 – chapitre 12.

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2025

Délibération n° COMM20250205

Demandes de subvention

Vu les demandes de subvention présentées par :

- La ligue contre le Cancer – comité du Bas-Rhin,
- Caritas Alsace - équipe locale d'Obernai,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 50 € à La ligue contre le Cancer – comité du Bas-Rhin,
- d'accorder une subvention de 50 € à Caritas Alsace – équipe locale d'Obernai.

Les dépenses seront inscrites au BP 2025 – article 65748 sous divers.

Divers

- Résiliation de bail – Manon SÉNÉ et informations relatives à la Maison de la Santé
- Réception lors du 50è anniversaire de la Fête de la Choucroute
- Organisation du 8 mai 2025
- Projet d'accompagnement réglementaire pour mettre à jour le protocole du temps de travail et la mise en place d'un règlement intérieur
- Rénovation de l'éclairage public et de l'éclairage du stade
- Réunion publique PLUI-H du 31.01.2025
- Prochain Repair café
- Nettoyage de printemps / Demie-journée citoyenne (26 avril 2025)
- Entretien / Réfection de terrains sportifs
- Circulation au sein de la Commune.

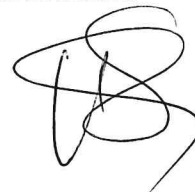
Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 23 h 15.

Jean-Michel CHALON



Secrétaire de Séance

René HOELT



Maire de Krautergersheim